



**Élisabeth BORNE, ministre chargée des
Transports, auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et
solidaire**

Paris, le 16 novembre 2018

Communiqué de presse

Réunion du Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile : 10 ans d'un partenariat unique pour développer les nouvelles technologies qui feront les avions de demain

Elisabeth BORNE a réuni ce jour au ministère la 11^{ème} réunion du Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC), qui marque le dixième anniversaire de ce partenariat unique entre l'État et l'industrie aéronautique française.

Depuis 10 ans, le CORAC fédère l'ensemble des acteurs français de l'aéronautique civile (Etat, GIFAS, industriels, constructeurs, compagnies aériennes, aéroports, instituts de recherche), afin de définir ensemble des actions cohérentes de recherche et d'innovation technologiques, pour atteindre des objectifs communs de compétitivité, de sécurité et de transition écologique, dans un contexte mondial marqué par une concurrence accrue et des défis environnementaux majeurs.

« Le CORAC est un exemple de dialogue réussi au sein d'une filière, allant des PME et ETI aux grands groupes industriels, qui doit à ce titre constituer une source d'inspiration pour d'autres secteurs », a indiqué la Ministre.

La précédente réunion du 1^{er} décembre 2017 avait marqué le début d'une nouvelle ère pour le CORAC, basée sur une refonte de sa feuille de route autour de trois thèmes fédérateurs répondant aux grands facteurs de transformation de la filière :

- l'efficacité énergétique des avions, qui repose sur les nouveaux systèmes de propulsion à hautes performances, les nouvelles configurations optimisées et l'allègement des structures ;
- l'autonomie et les nouveaux usages, grâce à la connectivité accrue des avions, l'automatisation des systèmes et le recours à l'intelligence artificielle, dans un environnement certifié et cyber sécurisé ;
- l'excellence industrielle, à travers la réduction des cycles et des coûts de développement et de production.

A cette occasion, la Ministre avait annoncé la décision de sanctuariser le soutien de l'Etat (DGAC) à hauteur de 135 millions d'euros par an sur cinq ans, dans le cadre du Grand Plan d'Investissement. Ce niveau ambitieux, comparable à celui des autres grands pays

aéronautiques, a ainsi permis donne à l'ensemble de la filière la stabilité et la visibilité nécessaires pour regarder l'avenir avec confiance.

La réunion de ce jour a permis de dresser un bilan des travaux conduits depuis 10 ans et des chantiers en cours. En 2018, en ligne avec ces objectifs, 50 projets ont en effet été lancés grâce au soutien de la DGAC, dont la moitié répond à l'enjeu d'efficacité énergétique.

Pour répondre à ces grands enjeux, le CORAC renforce ses liens avec les PME-ETI, au travers d'une structure commune avec le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) et les pôles et clusters aéronautiques, qui vont être sollicités pour des appels à partenariat et sous-traitance des opérations du programme à partir de 2019. S'agissant des enjeux d'excellence industrielle, le CORAC va par ailleurs rechercher une coordination plus étroite avec les politiques économiques régionales centrées sur l'accompagnement des PME-ETI, afin d'assurer l'appropriation et la diffusion des nouvelles technologies de production et des nouveaux outils numériques à tous les échelons de la filière.

La ministre a rappelé que le CORAC doit participer à l'orientation des axes de recherche liés à l'aviation du futur programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation (PCRI), HORIZON EUROPE, qui offre un prolongement naturel de son action au niveau européen, à travers des démonstrations de nouvelles technologies et nouveaux usages à grande échelle associant les autorités de régulation du secteur (EASA, Eurocontrol).

Au niveau national, l'inscription des travaux du CORAC dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) du Gouvernement se traduira par des impacts économiques tangibles au profit de l'ensemble de la filière, incluant le tissu industriel des PME-ETI, et des impacts sociétaux visibles, à travers notamment une contribution significative de la filière nationale aux objectifs environnementaux de l'aviation à l'échelle mondiale.

« Airbus A350, moteur LEAP, Hélicoptère H160 sont quelques exemples de produits emblématiques embarquant des technologies issues des travaux du CORAC. Fruit d'une collaboration unique entre l'industrie et l'État, le CORAC investit aujourd'hui dans l'aéronautique de demain. Les nouvelles technologies émanant de ce travail collaboratif contribuent de manière déterminante aux objectifs environnementaux du transport aérien à l'échelle mondiale, pour des avions au service des usagers et des nouvelles mobilités » a déclaré la ministre.

Éric TRAPPIER, président du GIFAS, a souligné que le CORAC est un dispositif structurant, qui a su s'adapter aux nouveaux enjeux du transport aérien et qui est d'importance capitale pour toute notre filière.

Atout majeur pour l'économie nationale, l'aéronautique demeure le premier contributeur au solde du commerce extérieur avec un excédent commercial de plus de 17 Md€ en 2017, et le premier contributeur à l'emploi industriel avec près de 20 000 emplois créés sur les 5 dernières années.

Pour en savoir plus sur les travaux du CORAC sur la recherche aéronautique :

<http://aerorecherchecorac.com/>

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 77 57
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](#)